



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 6 MARS 2017**

Après accueil par Monsieur le Maire de l'ensemble des personnes présentes, il est procédé à l'appel.

* * * * *

Etaient présents : MM TRAMZAL S, Maire – B FOPPA – BELLINI J – VIGNERON G – TISSERANT JM – PERRIN JP – SCHUTZ C – VINCENT D – LABREUCHE MM – LAURENCY M- KONDRATOW N – FAIVRE A – MANGEAT F – JEANNETTE N – GENET C – PERROTEY MC – MATHIOT G – ARNOULD M- NORMAND I – CHEVALLEY D – LEDUC S.

Absents – excusés : HERVE S, ayant donné pouvoir à FOPPA B, PIERRE C, ayant donné pouvoir à A. FAIVRE, MIRASSOL V ayant donné pouvoir à JP PERRIN, GRANDCLAUDE G, VALDENAIRE JC, ROBINET J

Secrétaire administrative : S. AMET

Secrétaire de séance : M LAURENCY

* * * * *

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 a été validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à aborder les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur CHEVALLEY avait sollicité le report de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme afin de prendre l'attache des autorités compétentes comme indiqué dans le rapport du Commissaire Enquêteur. Monsieur le Maire précise que les dossiers ont bien été étudiés individuellement avec les services de l'Etat au mois de février. Il ne convient donc pas de reporter cette affaire.

AFFAIRES FINANCIERES :

Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2017 :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient avant le vote du budget et a pour objet de débattre des grandes tendances du budget futur, des grands choix à venir, tout en faisant le bilan du budget passé, ce qui permet d'évaluer la santé financière de la collectivité.

L'article L 2312-1 Le Code Général des Collectivités Territoriales a été modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Monsieur le Maire a instauré le DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2017 :

Il est procédé au débat sur les orientations budgétaires 2017 pour les différents budgets communaux. Les grandes orientations sont les suivantes :

- Stabilité des taux des impositions locales (en raison du bon niveau d'autofinancement de ce budget)
- Augmentation de la redevance de l'eau à hauteur de 1% sur 2018 (faible autofinancement de ce budget)
- Proposition de diminution de la redevance assainissement en raison du bon niveau d'autofinancement : - 15% (exposé des motifs par Monsieur le Maire au regard du mode de facturation de la redevance par le syndicat d'assainissement qui a été modifié en 2016. Il convenait d'en connaître les impacts financiers avant de revoir la tarification (initialement facturation au réel dès 2007).

- Encours de la dette sur les budgets au 01 janvier 2017 :

Budget général - 272 331.78 € (un emprunt arrive à échéance en 2017, le second en 2023)

Assainissement – 107 218.71 € (échéance des deux emprunts en 2018 et 2027)

Eau potable – 264 752.83 € (échéance des deux emprunts en 2023 et 2027)

Forêt – 2043.72 € (échéance d'un seul emprunt en 2018)

Affaires économiques – 905 206.37 € (laboratoire de boulangerie et acquisition CIMEST, échéances en 2021, 2026 ; 2027)

- Autofinancement du budget général confortable et permettant de financer une grande partie de l'investissement, mais une vigilance à avoir quant au niveau des recettes de fonctionnement 2017 qui vont diminuer en raison des baisses des dotations.
- Monsieur le Maire fait un point sur la compétence tourisme de la Communauté de Communes. La Commune devra participer à hauteur de 10 000 € afin de lisser la hausse et éviter une augmentation trop importante de la fiscalité intercommunale. Monsieur CHEVALLEY demande des explications sur la taxe de séjour.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de la maison médicale suite à la création de l'association Rupt Santé Demain. D'autres maisons médicales pilotées par des Communes seront visitées. Les personnels de santé loueront les locaux à la

Commune. Monsieur CHEVALLEY demande ce qu'il en est des charges. Elles seraient dues par les locataires comme dans toute location. Les financements devront être étudiés dans un premier temps avec l'ARS.

- Monsieur le Maire fait un point sur la mise à disposition d'un minibus au profit des associations de la Commune. Une location de ce véhicule permet dans un premier temps d'analyser le fonctionnement.
- Les dotations de l'Etat qui financent le tiers de la section de fonctionnement continueront de diminuer sur les années à venir. Pour la dotation globale de fonctionnement, la diminution était de 28 788 € en 2014, 99 779 € en 2015, 170 770 € en 2016 et 241 760 en 2017. Les compensations d'exonération sont également à la baisse. Les Communes ayant un endettement et un effort fiscal faible seront pénalisées.
- Des recherches d'économie doivent être trouvées. La Commune a déjà travaillé depuis plusieurs années sur les différents postes pouvant être réduits en renégociant ses contrats (chauffage, téléphone...). La mutualisation des services par l'intermédiaire de la Communauté de Communes est à l'étude. Le nombre d'agents diminue d'année en année, permettant de limiter le poste frais de personnel.
- Quel avenir pour les investissements locaux ?
- Les vestiaires du stade, le devenir du presbytère, la rue Napoléon Forel, le village sénior, l'entretien général des voiries et des bâtiments... autant de projets et d'études à réaliser en recherchant de nouveaux financements (programme européen LEADER, subventions de l'Etat, Région...). Monsieur CHEVALLEY propose également d'étudier la vente de certains bâtiments communaux, ce qui permettrait de limiter les charges de fonctionnement. Une étude pourra être menée en ce sens (ancienne caserne, Mille club, 12 rue de l'église....).

Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) :

- Travaux de réhabilitation du pont dit «le Queugnot » rue de la Charme :

Le pont du Queugnot, situé rue de la Charme, sollicité depuis de nombreuses années par le passage de camions afin d'accéder à la forêt, est devenu vétuste voire dangereux et mérite d'être réhabilité rapidement. Les travaux spécifiques qui seront amenés à être réalisés s'élèvent à 173 145.00 euros HT.

Une subvention peut être sollicitée au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de cette opération.

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, validé le projet de travaux à engager sur le pont du QUEUGNOT, et autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

- Réhabilitation du bâtiment 31 rue Napoléon Forel en salle multi-activités :

Selon délibération en date du 7 mars 2016, a été sollicitée une aide financière au titre de la DETR pour la réhabilitation du bâtiment 31. Rue Napoléon Forel en salle multi-activités. Notre demande n'a pu aboutir faute de crédits. Les services de l'Etat demandent une nouvelle délibération. Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, réitéré sa demande d'aide pour ce programme.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour les travaux prévus en 2017 :

□ Voirie

Un programme de travaux de reprofilage et renforcement de voirie a fait l'objet d'une étude. Plusieurs voies communales sont concernées pour un montant total de 171 317 euros HT. Une aide financière peut être obtenue de la part du Conseil Départemental des Vosges. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est engagé sur l'exécution de ce programme et donné toute latitude à Monsieur le Maire en vue de solliciter une subvention.

Reversement à la MLC du montant des locations perçues par la Commune :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le versement à l'association Maison des Loisirs et de la Culturel – par le biais d'une subvention – des locations du bâtiment de la MLC encaissées par la Commune au cours de l'année 2016, qui s'élève à 2 003.50 euros.

Versement d'une subvention à l'association Rupt'Anim :

Les responsables de l'association « Rupt'Anim » chargés entre autres, de l'organisation de la foire aux harengs et du salon des vins et produits du terroir, ont fait part de leur souhait de donner une nouvelle impulsion à ces manifestations en proposant de nouvelles animations. Ils ont indiqué également la nécessité d'apporter un renforcement des moyens de sécurité. Des coûts supplémentaires seront à prévoir. Comme l'an passé, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, hors la présence de Mme LABREUCHE, décidé de verser la totalité des droits de place émanant de la Foire aux Harengs et du Salon des Vins et produits du terroir à l'association Rupt Anim pour ces frais.

Monsieur le Maire informe des mesures mises en place dans le cadre du plan Vigipirate pour la Foire aux harengs. Cela va générer un surcoût pour les organisateurs (commune et association).

Assainissement Collectif : Prise en charge par la commune du coût des contrôles :

Sur l'initiative du SIAHR – Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut des Rang – en collaboration avec la commune de Rupt sur Moselle, un diagnostic de l'ensemble des raccordements au réseau d'assainissement collectif a été engagé en 2013.

Pour les foyers non conformes, un délai de deux ans a été prescrit pour la réalisation des travaux, à compter d'avril 2013.

A ce jour, certaines habitations se trouvent encore hors norme.

Il est décidé de continuer cette opération.

Par délibération en date du 22 avril 2013, Le Conseil Municipal avait consenti à prendre en charge le coût du contrôle (60 euros) correspondant à la première visite :

- des foyers qui auraient réalisé les travaux
- des nouvelles constructions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a souhaité la prise en charge de la première visite en cas de réalisation de travaux conformes (en cas de travaux non réglementaires, la visite sera facturée aux propriétaires).

Concernant les contrôles sur l'assainissement non collectifs mis en place par le SDANC, plusieurs conseillers municipaux regrettent que ceux-ci aient eu lieu pendant la période de grand froid les rendant inutiles car les ouvrages non accessibles. Monsieur PERRIN, représentant au SDANC fera remonter l'information.

AFFAIRES FONCIERES :

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur TISSERANT, concerné par un dossier quitte la salle du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande si Monsieur CHEVALLEY veut sortir. Celui-ci indique qu'il n'est pas concerné et prend part aux débats.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009, dans laquelle sont fixés les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément aux articles L 103-2 à 6 du Code de l'Urbanisme.

Puis la délibération en date du 21 mars 2016 a arrêté le projet du plan local d'urbanisme. L'arrêté municipal du 5 octobre 2016 a soumis ledit projet à enquête publique, pour une durée réglementaire de 30 jours, du 7 novembre au 8 décembre 2016 inclus, au cours de laquelle toute personne a pu prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations. L'enquête clôturée, Monsieur le Commissaire Enquêteur nous a remis ses conclusions.

Après débat au cours duquel chacun a pu s'exprimer, le Conseil Municipal, a, par 19 Voix pour, 2 contre, 2 Abstentions – hors la présence de Jean Marc TISSERANT, approuvé le plan local d'urbanisme de la Commune.

- **le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture**

- **La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Monsieur le Préfet des Vosges si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.**

Monsieur le Maire expose les modifications proposées par rapport au projet de PLU arrêté suite à l'enquête publique et à la remise du rapport du Commissaire enquêteur. Il rappelle que celles-ci ne pouvaient intervenir qu'à la marge. Celles-ci concernant un jeune agriculteur et un projet d'urbanisme en cours dont la zone de correspond pas.

Monsieur le Maire rappelle également que le projet est déjà trop élevé en surface constructible pour les différents services de l'Etat. Par ailleurs, notre vallée est en perte de population, ce qui ne va pas dans le sens du développement des constructions. Il y a également beaucoup de dents creuses et de logements vacants.

Monsieur CHEVALLEY demande des explications sur plusieurs dossiers de particuliers. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas pu leur être donné une suite favorable, les commissions ad hoc n'ayant pas été consultée au préalable (commission des sites, agricole....).

Institution d'un droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, institué un droit de préemption urbain, à la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, pour le développement et l'aménagement de la Commune, pour l'ensemble des zones U et AU du PLU.

Monsieur CHEVALLEY demande si on ne peut pas mettre ce droit de préemption de manière ponctuelle. Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal devrait se réunir très souvent compte tenu des délais légaux.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové N° 214-366 du 24 mars 2014, dénommée Loi ALUR, modifie, dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération.

Elle donne désormais aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale la compétence en matière d'urbanisme. Celle-ci sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après adoption de la Loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité, soit durant la période courant du 1^{er} janvier 2017 au 26 mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est opposé au transfert de cette compétence vers la CCBHV.

Le Conseil Municipal débat des limites du nouveau SCOT. Les personnes ont du mal à se projeter vers Saint Dié.

Convention d'occupation de terrain communal par Monsieur Pierre GALMICHE domicilié 30. Route du Mont de fourche :

Monsieur Pierre GALMICHE sollicite l'établissement d'une convention d'occupation de terrain communal. En effet, il a été constaté que les conduites d'eau alimentant l'habitation de Monsieur GALMICHE, grèvent plusieurs parcelles communales et il y a lieu de régulariser la situation en cas

d'intervention pour travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire propose qu'il n'y ait pas de nom sur la convention, mais que celle-ci soit rattachée à la propriété.

INFORMATIONS DIVERSES :

Intercommunalité :

- Compte rendu du SIVUIS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique services d'Incendie et de Secours) qui a eu lieu le 6 février 2017
- Compte rendu de la réunion du SDANC (Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif) qui a eu lieu le 2 février 2017
- Compte rendu de la réunion du SIAHR (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut des Rangs), qui a eu lieu le 24 janvier 2017
- Compte rendu de la réunion du Comité Syndicat le SMIC 88, qui a eu le 20 décembre 2016

Questions de Mme NORMAND au nom de la liste Rupt Autrement :

-- La mairie a-t-elle eu des propositions pour la reprise du local de l'ancien magasin Aldi en vue de l'installation d'un nouveau commerce?

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a eu aucune proposition de faite et que la Commune n'a pas connaissance du prix proposé.

-- Suite à l'intervention de M Tramzal lors du dernier CA du collège à propos de la menace de fermeture, beaucoup de questions se posent:

Qu'en est-il réellement de la réorganisation des postes d'enseignants des écoles et de la volonté du maire de fermer les écoles de Saulx et Les Meix?

Comment la délocalisation de classes dans l'enceinte du collège pourrait-elle sauver ce dernier?

Le conseil municipal n'aurait-il pas dû être consulté et le projet débattu avant de l'annoncer officiellement dans une instance administrative?

Monsieur le Maire rend compte tout d'abord d'un courrier de l'Inspection Académique sollicitant les Maires de Rupt et Ferdrupt à réfléchir au regroupement des élèves du RPI (regroupement pédagogique intercommunal de Saulx Ferdrupt) sur le groupe scolaire du centre compte tenu de la faiblesse des effectifs. Monsieur le Maire rappelle la politique générale de l'Education Nationale de constituer des écoles d'au minimum 5 à 6 classes. Les 8 Maires de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont rencontrés pour évoquer ces questions ainsi que le problème des effectifs des collèges locaux. Monsieur le Maire indique que si les élèves de Ferdrupt vont dans les écoles de Ramonchamp, ils iront ensuite au collège du Thillot, ce qui met en danger le collège de

Rupt sur Moselle. Une idée serait, en cas de fermeture des écoles de section (les Meix, Saulx) d'occuper les classes disponibles du collège pour les élèves du cycle 3.

En tout état de cause, on ne connaît pas l'avenir du collège de Rupt sur Moselle.

Mme NORMAND a pu être interpellée en tant que Directrice d'école suite au compte rendu du Conseil d'administration du collège et n'avait pas les éléments pour y répondre.

Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite aucunement fermer les écoles, mais que les effectifs et l'Education Nationale nous y obligeront certainement un jour ou l'autre.

Projet d'extension de la Menuiserie Couval :

Lors d'un prochain Conseil Municipal, il sera proposé de prendre une motion pour s'engager à déplacer une voirie si la menuiserie Couval était amenée à s'étendre.

Délégations de Monsieur le Maire :

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC
23.11.16	Rigoles métalliques	Sarl Eric	1 620.00 €
29.11.16	Prestation de câblage pour le réseau Wifi – école primaire du centre	Alenzo H	1 950.49 €
13.12.16	Réparations tracteur Valtra	Hiviaco	3 882.97 €
14.12.16	Cartouches d'encre Mairie Ateliers Ecoles	Dactyl Bureau	1 856.86 €
21.12.16	Fleurissement estival	Ets Les Bruyères	6 762.14 €
21.12.16	Fleurissement printanier + terreau	Ets Les Bruyères	1 358.65 €
05.01.17	Dacia Duster	Florival Autos	11 400.00 €
06.01.17	Réfrigérateur pour la halle	Horis	1 183.49 €
17.01.17	Bandes de déneigement	Hiviaco	1 140.48 €

- Application du droit de préférence pour la parcelle AN 74 – lieudit « Bois des Carrières » - surface de 50 a 78 ca, appartenant aux Consorts Amet
- Location d'un appartement communal sis au 11. Rue Napoléon Forel (N° 1 au rez de chaussée) à Mr et Mme Daniel PIERRON – convention à titre précaire à compter du 25 octobre 2016 – montant du loyer : 539.95 euros.

Information sur les chiffres du recensement de la population :

Monsieur le Maire fait un point sur le dernier recensement de la population. Ils sont en hausse d'environ 60 personnes par rapport au recensement de 2012. Cela est très encourageant. D'ailleurs, les effectifs des écoles sont stables voir en hausse.

Levée de séance à 23h 15

Le Maire

S. TRAMZAL